



MAIRIE - LE GRAND VILLAGE PLAGE

3 Boulevard de la plage 17370 LE GRAND VILLAGE PLAGE

☎ 05 46 47 50 18

Courriel: mairie@legrandvillageplage.fr Site : www.legrandvillageplage.fr

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION DES ASSOCIATIONS ANNEE 2022

La commune de Grand Village Plage s'engage dans la vie locale et apporte son soutien aux activités associatives.

Toutefois, dans le contexte actuel de la baisse des dotations de l'Etat, les collectivités locales sont contraintes de réduire leur budget. Par conséquent, les associations qui bénéficient de subventions publiques doivent participer à cet effort d'économies financières.

La commune se réserve le droit de ne pas pérenniser les subventions d'une année sur l'autre.

La demande de subvention pour l'année 2022 est à transmettre au plus tard le 25 février 2022 en version papier soit par courrier ou dépôt à l'accueil de la mairie.

Tout dossier incomplet ne sera pas examiné.

Liste des documents à fournir :

- 1 – Formulaire CERFA 12156*05 dûment renseigné.
- 2 – Description du projet associatif de l'association ou de l'action spécifique objet de la demande.
- 3 – Solde général de tous les comptes détenus par l'association**
- 4 – derniers statuts approuvés
- 5 – Liste des membres du bureau
- 6 – Un relevé d'identité bancaire

Le dossier de demande de subvention est téléchargeable sur le site internet www.legrandvillageplage.fr

Une réponse à votre demande (refus ou notification) vous sera notifiée après le vote du budget 2022 de la commune.

Le Maire,
Patrice ROBILLARD

